

Agir  
ensemble

Plan d'action  
gouvernemental  
*sur*  
LE JEU  
PATHOLOGIQUE  
2002 - 2005



Agir  
ensemble

Plan d'action  
gouvernemental  
*sur*  
LE JEU  
PATHOLOGIQUE  
2 0 0 2 - 2 0 0 5

TABLE DE CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE  
SUR LE JEU PATHOLOGIQUE :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES FINANCES

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

LOTO-QUÉBEC

Conception, rédaction et production :  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Collaboration :  
La table de concertation interministérielle sur les jeux  
de hasard et d'argent

- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Loto-Québec
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère des Finances

Édition produite par :  
La Direction des communications du  
ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour obtenir un autre exemplaire de ce  
document, faire parvenir votre commande :

Par télécopieur au numéro suivant :  
(418) 644-4574

Par courriel à l'adresse suivante :  
communications@msss.gouv.qc.ca

Ou par la poste à l'adresse suivante :  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Direction des communications  
1075, chemin Sainte-Foy, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Le document final pourra être consulté  
à la section Documentation, sous la rubrique  
Publications du site Web du ministère de la Santé et  
des Services sociaux dont l'adresse est :  
[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne  
aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec, 2002  
Bibliothèque nationale du Canada, 2002  
ISBN 2-550-39783-5

Toute reproduction totale ou partielle  
de ce document est autorisée, à condition  
que la source soit mentionnée.

© Gouvernement du Québec

## TABLE des matières

AVANT-PROPOS	3
MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC	7
MESSAGE DU MINISTRE	9
INTRODUCTION	11
<b>CHAPITRE 1 Construire sur nos acquis</b>	
Les actions concertées : d'hier à aujourd'hui	14
<b>CHAPITRE 2 Le plan d'action gouvernemental</b>	
Les objectifs du plan d'action	18
Les cibles et les milieux d'intervention prioritaires	18
La perspective proposée : une approche de santé publique	19
Les axes d'intervention	20
Axe 1	
Une prévention accrue et bien ciblée, le dépistage et la référence	21
Axe 2	
Des services spécialisés accessibles aux joueurs en difficulté et à leur famille	28
Axe 3	
Des actions concertées	31
Axe 4	
Le développement et la mise à profit de la recherche	33
La reddition de compte, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre	36
CONCLUSION	38
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	39

Une majorité de Québécois s'adonnent aux jeux de hasard et d'argent, une fraction d'entre eux éprouvent des difficultés avec le jeu et certains atteignent le stade de la pathologie.

Le jeu pathologique n'est pas particulier au Québec. Une étude de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), réalisée en 1999 dans la région de Montréal, estime que la prévalence des joueurs pathologiques ne semblerait pas être plus élevée au Québec que dans les autres provinces canadiennes. Le taux de prévalence dans la population adulte serait estimé à 2,1 % pour l'ensemble des provinces canadiennes et aussi, ailleurs dans le monde.

Les provinces canadiennes et les États américains ont consenti des budgets à la prévention du jeu pathologique, au traitement des joueurs pathologiques et à la recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent. Les données américaines du rapport de l'Ohio Lottery et du rapport de l'Arizona Lottery, déposés en juin 2001, permettent de constater que le Québec se démarque avantageusement de l'ensemble des provinces canadiennes et des États américains préoccupés par cette problématique, et quant à l'importance des montants investis par habitant. Le Québec a consacré, en 2001, un budget de 24,3 millions de dollars pour rendre accessibles des services de prévention du jeu pathologique et de traitement des joueurs pathologiques et pour développer la recherche. La dépense par habitant s'élèverait à 3,30 \$, alors que la moyenne canadienne serait de 1,98 \$ par habitant, ce qui représente un écart positif pour le Québec de 40 %.



Par ailleurs, au chapitre de la consommation, la dépense par habitant au Québec était de 523 \$ en 1999-2000, alors que pour la même période, la moyenne canadienne était de 614 \$. Le Québec se situait ainsi au huitième rang des provinces canadiennes en ce qui a trait aux dépenses brutes, par habitant, pour les jeux de hasard et d'argent. De plus, en 2001, le Québec se situait au troisième rang des provinces canadiennes ayant le moins d'appareils de loterie vidéo soit, 2,1 par 1 000 habitants selon les données fournies par Loto-Québec.

Depuis une dizaine d'années, le Québec est à l'avant-garde dans le domaine de la prévention du jeu pathologique. Dès l'ouverture du premier casino en 1993, une ligne d'aide et d'écoute téléphonique ainsi qu'un programme d'autoexclusion ont été mis en place, afin d'informer et de soutenir les personnes qui éprouvent des difficultés avec les jeux de hasard et d'argent. En avril 2000, le gouvernement du Québec annonçait qu'un programme destiné à venir en aide aux joueurs pathologiques verrait le jour au Québec.

En mai 2001, pour raffermir sa politique gouvernementale en matière de prévention, le gouvernement annonçait une série de mesures, dont la tenue du premier Forum national sur la prévention du jeu pathologique.

Ce forum, tenu en novembre 2001, a permis de mieux cerner la problématique, de connaître les besoins exprimés par les participants et d'identifier des interventions efficaces pour contrer le jeu pathologique. Le gouvernement a l'intention de donner suite aux besoins exprimés en mettant en œuvre le Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique.

## UN MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

---



La réflexion et la recherche des dernières années nous ont permis de mieux comprendre les motivations de ceux et celles qui s'adonnent à des jeux de hasard et d'argent. Nous savons maintenant que, pour une partie de la population, ce qui n'était au départ qu'un divertissement se transforme parfois en un grave problème. Lorsque cela se produit, c'est non seulement le joueur lui-même qui est affecté mais également ses proches, son milieu de vie et l'ensemble de la communauté.

C'est dans la concertation des efforts que résident les solutions aux problèmes associés au jeu pathologique. Le gouvernement que je dirige en est convaincu. Non seulement le présent plan d'action associe-t-il trois ministères et deux organismes publics, mais il engage également l'ensemble du gouvernement du Québec. Nous continuerons donc à faire notre part en ce domaine et nous savons que nos différents partenaires voudront faire de même.

Bernard Landry  
Premier ministre du Québec

Québec 

## UN MESSAGE DU MINISTRE ROGER BERTRAND

---



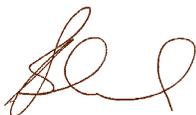
Comprendre, prévenir, soutenir: voilà les mots clefs de ce présent Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique. S'appuyant sur une vaste réflexion collective, le plan trouve ses bases dans une série d'actions mises en place au cours des dernières années.

Comprendre d'abord, parce que le plan prévoit une accélération de nos activités de recherche sur le phénomène du jeu. Le Québec possède déjà une expertise reconnue dans ce domaine: nous saurons l'enrichir et la mettre à profit sur le terrain.

Prévenir, parce que nous comprenons tous l'importance d'agir avant l'apparition ou l'aggravation de problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent. Cela suppose, d'une part, une intervention auprès de personnes qui ne jouent pas et, d'autre part, un travail soutenu pour détecter, chez les joueurs, des signes précurseurs à l'apparition de problèmes graves.

Soutenir enfin, parce que c'est une responsabilité collective que de venir en aide aux personnes qui présentent un problème de jeu pathologique. Avec son réseau de traitement, qui compte une centaine de points de service, le Québec est l'une des sociétés les plus avancées dans ce domaine. Nous pourrions maintenant capitaliser sur ces acquis pour aller encore plus loin dans l'aide à ces personnes et à leurs familles. En particulier, nous accentuerons l'intervention immédiate, auprès du joueur en difficulté, dans son milieu.

Le jeu pathologique n'a pas ici une ampleur plus considérable que ce qu'on observe ailleurs. Il reste que ses ramifications personnelles et sociales sont extrêmement complexes. Ce plan d'action, qui sera en vigueur jusqu'en 2005, traduit la volonté ferme du gouvernement et de ses partenaires de continuer à prendre les devants, de façon concertée, pour résoudre ce problème. Il y a là un défi collectif que nous saurons à coup sûr relever!



Roger Bertrand  
Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux,  
à la Protection de la jeunesse et à la Prévention

Québec 

## INTRODUCTION

---

Le gouvernement du Québec est heureux de présenter le Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique, qui a comme source mobilisatrice le rassemblement de tous les partenaires travaillant à la problématique du jeu pathologique. Le plan d'action propose des approches originales et ciblées qui traduisent un souci d'efficacité de l'action gouvernementale. Il repose sur la concertation entre partenaires et l'harmonisation des mesures et des actions des divers ministères, des organismes d'État, du milieu de l'intervention et du milieu de l'industrie.

La perspective envisagée vise à protéger la santé et le bien-être de la population québécoise en créant un environnement sécuritaire de jeu par des mesures novatrices. Le plan d'action du gouvernement propose, donc, à la population et à ses partenaires, une vision plus efficiente de son intervention qui améliorera et consolidera, sur le territoire québécois, les activités de prévention, de dépistage, de traitement, de réinsertion sociale des joueurs pathologiques et de soutien à leur famille. Des mesures législatives appropriées encadreront plus étroitement le jeu par une réglementation adaptée au développement de l'industrie du jeu. La recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent répondra de plus en plus aux besoins de la population, à ceux des joueurs et à ceux des principaux partenaires responsables des orientations, de la planification et des interventions dans ce secteur.

Développer, consolider et réaliser toutes ces actions demandent un effort soutenu de concertation entre les partenaires, qui donne lieu à une action gouvernementale plus harmonieuse, efficace et efficiente. Il faut le rappeler, la concertation est nécessaire au succès de cette entreprise collective. La concertation interministérielle, est apparue essentielle pour optimiser les efforts des partenaires du gouvernement dans la réalisation de son plan d'action, et ce, dans le respect de leur mission respective.

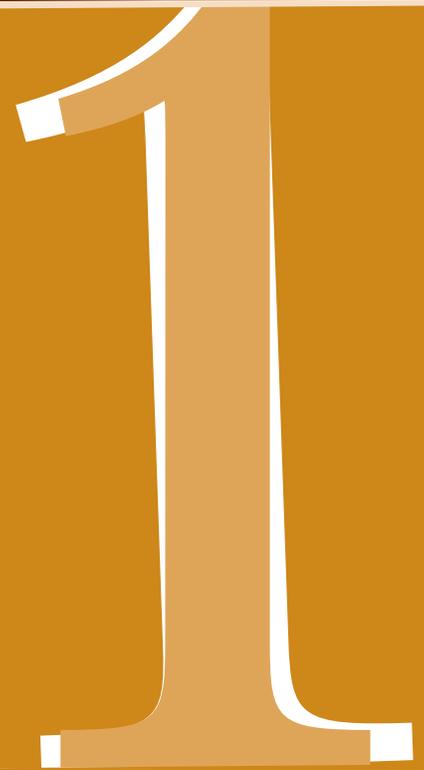
De plus, il a été démontré que le contrôle des jeux de hasard et d'argent par le gouvernement a l'avantage de réduire les activités criminelles potentielles dans ce secteur.

Les mesures mises de l'avant dans le présent plan d'action visent à renforcer la politique gouvernementale en matière de prévention, de dépistage et de traitement des joueurs pathologiques.



C H A P I T R E

Construire  
sur  
nos acquis



## LES ACTIONS CONCERTÉES : D'HIER À AUJOURD'HUI

---

### La concertation

Une table de concertation interministérielle sur les jeux de hasard et d'argent a été mise en place en décembre 2000, à la demande de la Commission parlementaire sur l'administration publique portant sur les répercussions sociales et économiques liées aux jeux de hasard et d'argent.

Cette table, présidée par un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux, favorise une plus grande collaboration entre les ministères et les organismes d'État préoccupés par cette problématique. Elle vise à déterminer et à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la gestion des répercussions sociales et économiques liées aux jeux de hasard et d'argent. Cette table de concertation demeure le moyen privilégié pour veiller à l'intégration de ces actions. Elle est actuellement composée des partenaires suivants :

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux
- Le ministère des Finances
- La Régie des alcools, des courses et des jeux
- Le ministère de la Sécurité publique
- Loto-Québec

La concertation est apparue à ce jour l'avenue à privilégier pour harmoniser l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeu. Elle optimise la participation de chacun des partenaires gouvernementaux concernés par la prévention, le traitement et la recherche au regard du jeu pathologique.

### Les programmes de prévention et de traitement

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a instauré, en 2000-2001, un programme expérimental sur le jeu pathologique pour la période 2000-2003. Les activités de ce programme comportent plusieurs volets dont la prévention du jeu pathologique, l'intervention de crise, le traitement des joueurs pathologiques, la recherche et l'évaluation. C'est grâce à l'implantation de ce programme que l'ensemble des régions du Québec peut désormais bénéficier d'une gamme de services destinés aux joueurs et à leur famille.

Ainsi, au cours des dernières années, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures de prévention telles que les campagnes nationales de sensibilisation et les programmes d'information, d'éducation et de dépistage destinés aux jeunes et aux adultes. De plus, des services de traitement pour les joueurs pathologiques ont été instaurés dans plus de 100 points de services au Québec, où plus de deux cent cinquante intervenants ont suivi une formation spécialisée pour le traitement des joueurs pathologiques et qui sont en mesure d'accueillir les personnes en besoin de traitement. Depuis la mise en place du programme au printemps 2001, plus de 4 000 personnes ont pu bénéficier de services de traitement. Des programmes d'intervention de crise ont aussi été implantés dans les trois casinos du Québec et le support et la référence téléphonique ont été consolidés.

Loto-Québec et ses filiales appliquent, depuis l'ouverture des casinos, le premier étant celui de Montréal en 1993, une politique de prévention du jeu pathologique. Cette politique comporte plusieurs mesures dont l'interdiction d'accès aux moins de 18 ans, un programme volontaire d'exclusion, de l'information destinée aux joueurs et aux communautés culturelles, notamment par la publication d'un dépliant d'information en cinq langues. Aucune publicité n'est faite sur les jeux de casino.

Loto-Québec n'offre aucun crédit pour jouer dans les casinos et il est interdit de consommer de l'alcool dans les aires de jeu. La Société s'est aussi associée à l'organisme Service à la famille chinoise du Grand Montréal, en 1995, pour favoriser la mise en œuvre de mesures préventives du jeu pathologique au sein de cette communauté. Cinq bornes interactives permettant aux joueurs de vérifier leurs comportements face aux jeux de hasard et d'argent ont été installées en 1999 et 2000 dans les trois casinos d'État.

Depuis 1994, la Société a doté les appareils de loterie vidéo d'un message incitant leurs utilisateurs à la modération et offre un programme de sensibilisation assorti de mesures préventives à l'intention de l'industrie. Plus de 4 000 exploitants d'appareils de loterie vidéo ont pu bénéficier d'un programme de sensibilisation au jeu pathologique.

La Société n'offre aucun crédit pour jouer avec les appareils de loterie vidéo et elle ne fait pas de publicité sur ce type de jeu.



La Société a mis en place une série de mesures administratives pour renforcer l'interdiction de ventes de billets de loteries aux mineurs.

D'autres outils de prévention du jeu pathologique et de sensibilisation du grand public s'inscrivent dans la contribution de Loto-Québec en matière de prévention. La Société a réalisé des campagnes télévisées et des vidéos et a organisé des journées d'information sur le fonctionnement des jeux de hasard et d'argent à l'intention des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui viennent en aide aux joueurs pathologiques. Elle a participé depuis l'automne 1998 jusqu'au printemps 2001 au programme d'information et d'éducation intitulé *Moi, je passe*. Ce programme s'adresse aux jeunes de 8 à 17 ans et vise à prévenir la dépendance aux jeux de hasard et d'argent.

### La recherche

La reconnaissance des problèmes relatifs au jeu pathologique est relativement récente au Québec. Des chercheurs des universités québécoises ont contribué, au cours des vingt dernières années, au développement de la recherche dans ce secteur, notamment avec le soutien financier de Loto-Québec. Ce financement a donné lieu à la création du Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu, à l'université Laval, et du Centre international d'étude sur le jeu et les comportements à risque chez les jeunes, à l'université McGill. Ces centres assurent la poursuite de la recherche sur la problématique des jeux de hasard et d'argent.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a conçu, à l'automne 2001, un programme de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent, en collabo-

ration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et sur la culture, qui en assure la gestion.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux subventionne, depuis décembre 2000, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), dont le mandat est d'évaluer le Programme expérimental sur le jeu pathologique 2000-2003. Les travaux de l'Institut visent à déterminer les conditions propices à l'instauration de programmes de prévention du jeu pathologique, de traitement et de réinsertion des joueurs pathologiques dans leur milieu, et les conditions propices à la concertation entre les partenaires et à la coordination des actions régionales et locales.

### La réglementation

La Régie des alcools, des courses et des jeux gère de façon rigoureuse la réglementation sur les appareils de loterie vidéo. L'organisme veille notamment au contrôle de la conception, de l'accessibilité et de la visibilité des appareils de loterie vidéo au Québec.

Pour donner suite aux annonces gouvernementales faites en mai 2001 visant à renforcer la prévention du jeu pathologique, la Régie est à élaborer des mesures pour réduire de façon significative l'accessibilité, la visibilité et la publicité relative aux appareils de loterie vidéo.

En collaboration avec les partenaires ministériels, la Régie travaille au développement d'un programme d'exclusion volontaire dans les établissements titulaires de licences d'exploitation de sites d'appareils de loterie vidéo, des joueurs désireux de prendre en charge leur problème de jeu. Ce programme comptera parmi les nouvelles mesures de prévention du Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005.



C H A P I T R E

Le Plan  
d'action  
gouvernemental



## LES CIBLES ET LES MILIEUX D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Les mesures du plan d'action gouvernemental seront en application au cours de la période 2002-2005 et comporteront des mécanismes permettant d'améliorer les mesures en vigueur et d'évaluer leur efficacité. Le plan d'action gouvernemental est le résultat d'une volonté de concertation entre les ministères et les organismes concernés par la problématique du jeu pathologique, qui agissent dans le respect de leurs juridictions respectives.

### LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action gouvernemental a pour objectif de mettre en place des moyens d'action concertés pour prévenir, réduire et traiter les problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent ainsi que des activités de formation des intervenants, de recherche et d'évaluation.

Les partenaires gouvernementaux mobilisés se partageront, de façon concertée et selon leur champ de responsabilités, l'application des mesures convenues pour contrer le jeu pathologique. Ils seront étroitement soutenus dans la mise en œuvre du plan d'action par l'expertise et les connaissances des organismes de la communauté, du milieu de la recherche et de celui de l'industrie.

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- Favoriser une approche de « jeu responsable » et renforcer la prévention du jeu pathologique ;
- Mettre l'accent sur le dépistage et l'intervention auprès des personnes vulnérables ;
- Améliorer l'offre de services d'accueil, d'évaluation et d'orientation en situation de détresse dans l'ensemble des régions du Québec ;
- Offrir des services de soutien, de traitement et de réinsertion dans l'ensemble des régions du Québec ;
- Mobiliser les différents acteurs et milieux concernés par les jeux de hasard et d'argent pour qu'ils favorisent le jeu responsable au Québec et contribuent à prévenir l'apparition du jeu pathologique ;
- Orienter, accroître et coordonner le développement de la recherche portant sur les jeux de hasard et d'argent.

Sont concernés par les actions du gouvernement :

- **La population en général** : Le plan d'action prévoit des moyens d'information, de sensibilisation et d'éducation au regard du jeu pathologique, qui visent le public en général.
- **Les groupes vulnérables** : Le plan d'action accorde une attention particulière aux caractéristiques, telle la vulnérabilité de certains groupes, par exemple les jeunes, les personnes âgées, les communautés culturelles ou les personnes présentant des problématiques associées aux jeux de hasard et d'argent.
- **Les joueurs en difficulté et leur famille** : Les joueurs qui ont des problèmes de jeux ainsi que leur famille pourront être soutenus par des actions visant à réduire et traiter les problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent et à soutenir les familles.
- **Les parents** : Les familles sont des milieux privilégiés pour prévenir l'apparition de problèmes reliés aux jeux de hasard et d'argent. Des mesures de soutien favoriseront le développement des habiletés éducatives des parents et le dépistage précoce.
- **Le milieu scolaire** : Le plan d'action prend en considération le rôle du milieu scolaire, car il est un lieu important de prévention. Les stratégies privilégiées sont l'information de la communauté scolaire dans son ensemble relativement aux problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent et la sensibilisation de cette communauté à ces problèmes ; l'intégration de la problématique du jeu pathologique dans les activités de promotion de la santé et de prévention des problèmes, et ce, en conformité avec la réforme scolaire.
- **Le milieu de travail** : Sont également concernés les milieux de travail, puisque les travailleurs constituent un groupe à risque par rapport aux problèmes de jeu. Pour soutenir les actions des divers acteurs dans ces milieux, le plan d'action du gouvernement propose de l'information visant à sensibiliser les travailleurs aux impacts sociaux et économiques du jeu pathologique dans les milieux de travail ; il propose aussi des activités de formation et de prévention ; offre du matériel d'information de qualité, du soutien aux acteurs, des moyens de dépistage et la possibilité d'orienter les joueurs vers des centres de



traitement.

- **La communauté:** Ce milieu est ciblé pour accroître la diffusion des messages communautaires de prévention du jeu pathologique, entre autres par la sensibilisation des institutions et des organisations aux problèmes reliés au jeu pathologique et la promotion des services disponibles dans la communauté.
- **Le milieu de l'industrie:**
  - **Les exploitants d'appareils de loterie vidéo:** Les établissements où sont exploités des appareils de loterie vidéo sont un lieu privilégié d'information, de sensibilisation et d'orientation vers des centres de traitement. Il faut y offrir du matériel d'information de qualité et promouvoir le programme d'exclusion volontaire. Il faut, de plus, améliorer le support au personnel de l'industrie par des activités d'information et de sensibilisation.
  - **Les casinos:** Les casinos sont un lieu privilégié d'information, de sensibilisation et d'orientation vers des centres de traitement. Le gouvernement y poursuivra ses efforts de formation et de prévention notamment, en rendant disponible du matériel d'information de qualité, fera la promotion du programme d'autoexclusion et du rôle des intervenants sociaux au regard de l'intervention de crise. De plus, un programme de sensibilisation aux problèmes de jeu a été conçu à l'intention des employés des casinos.

## LA PERSPECTIVE PROPOSÉE :

### UNE APPROCHE DE SANTÉ PUBLIQUE

À l'instar des autres juridictions travaillant à réduire les problèmes de même nature, l'approche de santé publique a été privilégiée pour étudier la problématique du jeu pathologique. Cette approche, soumise aux participants au forum sur la prévention du jeu pathologique, tenu en novembre 2001, propose une vision d'ensemble de l'univers du jeu permettant de déterminer des stratégies de prévention destinées à réduire les méfaits du jeu mais, en même temps, de reconnaître le jeu comme une activité de loisirs pour la majorité de la population.

La problématique du jeu pathologique sera traitée

selon une approche qui vise, à la fois, les besoins de la population en général et les besoins des groupes ou personnes vulnérables. Les programmes de prévention seront ciblés pour atteindre les groupes plus vulnérables. Ces actions devront toutefois être réalistes et menées de concert avec les partenaires ministériels, le milieu du jeu et les organismes de la communauté .

Cette approche repose notamment sur trois éléments fondamentaux qui doivent être pris en compte concernant le jeu pathologique. Ces éléments sont les suivants :

- 1) les bénéfices et les méfaits associés aux jeux de hasard et d'argent ;
- 2) les participants au jeu, ce qui inclut les joueurs pathologiques et leur entourage, pourvoyeurs de l'activité de jeu et, plus globalement, la société dans son ensemble ;
- 3) les contextes légal et social dans lesquels s'insèrent les activités de jeu.

L'approche de santé publique s'appuie par ailleurs sur plusieurs prémisses. Elle repose sur la prémisse que l'accès à une information sur les choix qui s'offrent en matière de jeux de hasard et d'argent permet d'évaluer les avantages et les inconvénients des différentes options possibles. L'information, l'éducation et la protection du consommateur ainsi que la mise en place de politiques visant les groupes vulnérables sont parmi les actions préconisées.

Les principes directeurs du plan d'action sont les suivants :

- l'usage inapproprié du jeu repose à la fois sur l'individu et la collectivité ;
- la prévention du jeu pathologique doit être soutenue par des efforts concertés ;
- les activités réalistes de promotion de la santé et de prévention doivent respecter les personnes en difficulté de même que leur famille, leurs proches et les groupes vulnérables.

L'approche de santé publique comporte la nécessité d'une concertation entre les partenaires et d'une mobilisation de ceux-ci, ainsi qu'un partage des rôles et des responsabilités de chacun.

## LES AXES

### D'INTERVENTION

---

Depuis quelques années, les problèmes reliés aux jeux de hasard et d'argent sont devenus préoccupants pour la société québécoise et le gouvernement a réagi rapidement par la mise en place de services spécialisés pour les joueurs pathologiques et pour leurs proches.

Le forum sur le jeu pathologique tenu les 8 et 9 novembre 2001 a bien fait ressortir que les problèmes reliés aux jeux de hasard et d'argent demeurent une préoccupation pour la société québécoise. En effet, bien que le jeu demeure une saine activité de divertissement pour la très grande majorité de la population, certaines personnes peuvent développer des problèmes importants face au jeu et vivre des perturbations sur les plans émotionnel, familial, social et financier. Par ailleurs, les conjoints et les enfants des joueurs pathologiques sont souvent les plus durement touchés par les problèmes de ces derniers. Au Québec, le taux de joueurs pathologiques adultes est estimé à 2,1 %, ce qui équivaut à 125 000 individus. Soulignons que le Québec affiche un taux de prévalence semblable à celui des autres provinces ou États exploitant des jeux de hasard et d'argent.

Les axes d'intervention retenus dans le plan d'action concernent à la fois la population en général, qui doit être informée et sensibilisée aux problèmes de jeu, et surtout les personnes éprouvant des difficultés. Pour s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place par les partenaires en matière de prévention et de traitement, le gouvernement doit miser sur des axes d'intervention pertinents et un environnement de jeu approprié.

Ces axes d'intervention englobent des actions de prévention et de dépistage, des interventions brèves et des services de traitement spécialisés, d'intervention en situation de crise, de formation des intervenants, de la recherche et de l'évaluation.



## Une prévention accrue et bien ciblée, le dépistage et la référence

Les conclusions du forum sur le jeu pathologique ont confirmé, au ministère de la Santé et des Services sociaux et à ses partenaires, la pertinence et la justesse des moyens d'action mis de l'avant au cours des dernières années. Le plan d'action retient cet aspect comme l'une des clés agissant sur la réduction des problèmes associés aux jeux de hasard et d'argent.

La prévention agit sur les facteurs de risque qui peuvent mener à un usage inapproprié des jeux de hasard et d'argent. Elle est antérieure à l'apparition des problèmes, afin d'éviter que le jeu n'ait des conséquences néfastes pour l'individu, pour sa famille ou pour la société. Dans le cas où un problème existe déjà, la prévention peut aussi réduire les méfaits découlant d'un usage inapproprié des jeux de hasard et d'argent.

Au regard de la sécurité publique, la prévention prend la forme de mesures particulières pour contrer l'implication des réseaux criminels dans l'industrie du jeu, ces réseaux rendant les joueurs pathologiques particulièrement vulnérables. La prolifération des casinos virtuels sur Internet qui est source de fraudes et de blanchiment d'argent par des réseaux criminels qui se les approprient

clandestinement, comporte également un défi, en matière de prévention, pour les organismes de réglementation et ceux de la santé et des services sociaux, dans la mesure où les joueurs seront difficiles à dépister.

Les mesures de prévention proposées reposent sur les *stratégies* retenues comme les plus efficaces dans la littérature. Elles sont les plus utilisées dans les milieux d'intervention. Ces mesures de prévention sont : l'information, l'éducation et la protection.

Plusieurs études tendent à démontrer que les familles et les proches sont des sources informelles vers lesquelles se tourneront les joueurs pour obtenir de l'aide. Pour cette raison, ils constituent des acteurs clés dans la prévention et le dépistage de problèmes causés par le jeu excessif.

Par ailleurs, il est aussi constaté qu'étant donné la multiplicité des facteurs qui peuvent intervenir dans les choix des individus, tant au niveau de l'usage des jeux de hasard et d'argent qu'au niveau de la santé en général, il devient nécessaire d'intervenir sur plusieurs facteurs à la fois, sur différentes cibles et avec de multiples stratégies.

### OBJECTIF 1

*Favoriser une approche de « jeu responsable » et renforcer la prévention du jeu pathologique.*

#### CIBLES :

Population en général • Parents • Groupes vulnérables • Milieu communautaire • Milieu scolaire  
Milieu du travail • Milieu de l'industrie

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<p><b>Actions sectorielles du MSSS</b></p> <p>Réalisation de campagnes nationales d'information et d'éducation auprès des adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production et diffusion d'une série de messages pour les adultes</li> <li>• Publication d'épisodes de « bandes dessinées » éducatives</li> </ul>	<p>Nombre de messages diffusés Pourcentage de la population jointe</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux ; réseau de la santé et des services sociaux ; organismes communautaires ; Institut national de santé publique du Québec ; milieu universitaire</p>

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un site Internet d'information et de sensibilisation sur le jeu pathologique incluant les jeux sur Internet</li> </ul>	<p>Mise en opération du site Nombre de visiteurs</p>	
<p>Diffusion dans les foyers du Québec d'outils d'information et d'éducation</p>	<p>Proportion de foyers joints</p>	
<p>Réalisation de campagnes d'information et d'éducation auprès des parents et des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Internet Détresse.com</li> <li>• Pièce de théâtre dans les écoles secondaires</li> <li>• Exposition itinérante dans les régions grâce à Roulotte Ados express</li> </ul>	<p>Diffusion de message de prévention au cinéma et à la télévision</p> <p>Nombre de jeunes joints Nombre d'écoles jointes</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; réseau de la santé et des services sociaux; organismes communautaires; milieu scolaire; Institut national de santé publique du Québec; milieu universitaire</p>
<p>Réalisation dans les organismes pour personnes âgées ou à la retraite d'activités d'information et de sensibilisation sur le jeu excessif.</p> <p>Diffusion d'une trousse de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépliant d'information</li> <li>• Répertoire des ressources d'aide</li> <li>• Test d'autoévaluation</li> </ul>	<p>Nombre d'organismes joints Nombre de personnes jointes Nombre de projets de prévention réalisés</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; réseau de la santé et des services sociaux; organismes communautaires et associations; milieu universitaire</p>
<p>Réalisation dans les milieux scolaires d'activités d'information et de sensibilisation sur le jeu excessif</p> <p>Diffusion d'une trousse de prévention en milieu scolaire (secondaire, collégial et universitaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Test d'autoévaluation</li> <li>• Diffusion d'un CD-ROM et d'une vidéo de prévention</li> </ul>	<p>Proportion d'écoles, de collèges et d'universités joints</p> <p>Nombre de projets de prévention réalisés en milieu scolaire Nombre de personnes jointes</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; réseau de la santé et des services sociaux; organismes communautaires; milieu scolaire; Institut national de santé publique du Québec; Ministère de l'Éducation</p>
<p>Réalisation dans les entreprises d'activités d'information et de sensibilisation sur le jeu excessif</p> <p>Diffusion d'une trousse de prévention dans les milieux de travail pour la réalisation d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de la vidéo et de la brochure <i>Bien jouer son jeu</i> dans plus de 2 000 entreprises privées, publiques et parapubliques du Québec</li> </ul>	<p>Nombre d'entreprises jointes Nombre de projets d'animation réalisés en entreprise Nombre de personnes jointes</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; réseau de la santé et des services sociaux; organismes communautaires; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; programme d'aide aux employés; organisations syndicales</p>



Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<p>Affichage de messages préventifs relativement au jeu pathologique dans les casinos et les sites d'exploitation des appareils de loterie vidéo</p> <p>Accentuation des mesures de dissuasion sur les appareils de loterie vidéo de la nouvelle génération</p> <p>Accentuation de la responsabilité des joueurs d'appareils de loterie vidéo</p> <p>Retrait de la loterie instantanée Année du cheval</p> <p>Poursuite du programme d'autoexclusion dans les casinos</p> <p>Programme de sensibilisation destiné aux employés des casinos.</p>	<p>Tous les produits de Loto-Québec</p> <p>Le chrome est substitué au noir</p> <p>Réduction du nombre de jeux de 23 à 10 avec un maximum de 5 par type d'appareil</p> <p>Réduction de la vitesse de déroulement du jeu en ne permettant plus aux joueurs d'arrêter les roues en touchant l'écran</p> <p>Réduction de la mise maximale par session de 100 \$ à 60 \$</p> <p>Affichage à l'écran d'une horloge visible en tout temps, du nombre de crédits et des choix de temps de jeu</p> <p>Désactivation des appareils en dehors des heures autorisées par le permis d'alcool</p> <p>Mécanisme permettant le choix du temps de jeu</p> <p>Mise en place d'un message indiquant la fin du temps de jeu</p> <p>La banque des joueurs est présentée en argent, il est affiché en crédit à la demande du joueur</p> <p>Une horloge est visible en tout temps</p> <p>Nombre de personnes adhérant au programme</p> <p>Proportion d'employés joints par la mesure</p>	
<p><b>Actions concertées</b> <b>MSSS/Loto-Québec</b></p> <p>Poursuite des journées d'information sur les jeux de hasard et d'argent à l'intention du personnel concerné au sein des régies régionales de la santé et des services sociaux et des intervenants psychosociaux formés</p>	<p>Nombre de sessions offertes</p> <p>Proportion d'intervenants joints par la mesure</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; réseau de la santé et des services sociaux; organismes communautaires; Institut national de santé publique du Québec</p>

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
Consolider les services téléphoniques d'aide et de référence : Jeu, aide et référence / 1-866-SOS-JEUX	Nombre d'appels reçus Nature des appels Orientation des demandeurs d'aide téléphoniques	Organismes communautaires ; Institut national de santé publique du Québec ; réseau de la santé et des services sociaux
<b>Actions sectorielles de RACJ/MSP</b>  Réduction de façon significative de l'accessibilité, la visibilité et la publicité des appareils de loterie vidéo Imposition d'un moratoire sur l'octroi de nouvelles licences de site d'exploitation Resserrement des critères d'attribution et de maintien des licences d'appareils de loterie vidéo	Période du moratoire  Nombre de sites concernés	
<b>Actions concertées RACJ \ MSSS</b>  Réalisation d'activités de sensibilisation des jeunes et des parents aux risques associés aux habitudes de jeu et aux comportements délinquants	Nombre de projets réalisés Nombre de personnes jointes	Organismes communautaires ; associations de sports et de loisirs



## OBJECTIF 2

*Accentuer le dépistage et l'intervention auprès des personnes vulnérables*

### CIBLES :

Groupes vulnérables • Joueurs en difficulté et leur famille • Milieu communautaire • Milieu scolaire  
Milieu du travail • Milieu de l'industrie du jeu

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<b>Actions sectorielles du MSSS</b>  Renforcer le dépistage et l'intervention précoce afin de prévenir et de réduire le jeu pathologique <ul style="list-style-type: none"> <li>Former les intervenants des CLSC-CHSLD, à dépister, conseiller et référer au regard du jeu excessif, de l'intégration de la problématique du jeu pathologique dans la pratique professionnelle</li> </ul>	Proportion de CLSC offrant des services de dépistage et d'intervention  Nombre d'intervenants formés à la problématique du jeu pathologique	Régies régionales de la santé et des services sociaux ; réseau de la santé et des services sociaux ; organismes communautaires ; réseau scolaire ; programme d'aide aux employés ; organisations syndicales ; industrie du jeu ; milieu policier

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les intervenants des milieux communautaire et scolaire, à dépister, conseiller et référer au regard du jeu excessif</li> <li>• Implantation dans les organismes concernés des outils de dépistage et d'évaluation des joueurs pathologiques.</li> <li>• Sessions d'information et de sensibilisation des intervenants en milieu de travail</li> <li>• Diffusion de tests d'autoévaluation</li> <li>• Diffusion du répertoire de ressources et des cartes de promotion des services relativement au jeu pathologique</li> <li>• Sessions d'information et de sensibilisation relativement à la problématique du jeu pathologique et diffusion de matériel d'information auprès des regroupements provinciaux, d'organismes communautaires, des associations et des ordres professionnels et des organisations syndicales</li> </ul>	<p>Proportion des milieux communautaire et scolaire offrant des services de dépistage et d'intervention</p> <p>Nombre d'intervenants formés en fonction de la problématique du jeu pathologique</p> <p>Nombre d'entreprises jointes et de sessions d'information réalisées</p> <p>Proportion des organismes ayant reçu le répertoire et les outils de promotion et de prévention</p> <p>Types d'organismes joints</p> <p>Nombre de participants aux sessions d'information</p> <p>Types de matériel de prévention distribué</p>	<p>Ordres et associations professionnels; regroupement des organismes communautaires; Fédération de l'âge d'or du Québec et organisations syndicales</p>
<p><b>Actions sectorielles de RACJ/MSP</b></p> <p>Étude visant à évaluer le lien entre la criminalité et les habitudes de jeu et élaboration des stratégies préventives visant les jeunes et les familles</p> <p>Diffusion du répertoire des services de traitement du MSSS aux milieux policier et correctionnel</p>	<p>Recherche à partir des trajectoires de vie des joueurs compulsifs chez les personnes contrevenantes ou en traitement</p> <p>Proportion des services joints</p> <p>Nombre de répertoires distribués</p>	<p>Institution de recherche; milieux correctionnel et policier; réseau de la santé et des services sociaux</p> <p>milieux correctionnel et policier; réseau de la santé et des services sociaux</p>
<p><b>Actions concertées MSSS/MFQ/Loto-Québec/MSP/RACJ</b></p> <p>Distribution dans les lieux opérant des appareils de loterie vidéo d'une trousse de prévention pour le personnel:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépliant d'information sur le jeu pathologique</li> <li>• Répertoire des services de traitement</li> <li>• Test d'autoévaluation</li> </ul>	<p>Proportion d'établissements ayant reçu la trousse de prévention</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; organismes communautaires; Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec; regroupement des gens d'affaires exploitants des appareils de loterie vidéo; Association des travailleurs et travailleuses de la restauration et de l'hôtellerie du Québec</p>

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Session d'information et de sensibilisation pour les tenanciers et les travailleurs concernés pour favoriser l'orientation des joueurs pathologiques vers des services sociaux</li> <li>• Élaboration et implantation d'un programme d'exclusion volontaire dans les établissements exploitant des appareils de loterie vidéo</li> </ul>	<p>Nombre de formations offertes Proportion de personnes jointes</p> <p>Proportion d'établissements offrant le programme Nombre de régions où le programme est implanté Nombre d'organismes d'intervention participant à l'expérimentation du programme Nombre de joueurs en difficulté adhérant au programme</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; organismes communautaires; Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec; Regroupement des gens d'affaires exploitants des appareils de loterie vidéo; Association des travailleurs et travailleuses de la restauration et de l'hôtellerie du Québec; réseau de la santé et des services sociaux</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information aux étudiants en hôtellerie sur le jeu pathologique et sensibilisation de ces derniers à cet égard</li> </ul>	<p>Intégration de la problématique du jeu pathologique dans le programme scolaire des écoles d'hôtellerie du Québec</p>	<p>Écoles d'hôtellerie du Québec</p>

**Des services spécialisés accessibles aux joueurs en difficulté et à leur famille**

Les participants au forum sur le jeu pathologique ont rappelé l'importance d'offrir des services accessibles, continus mais, aussi, des services complémentaires et concertés. Une approche qui favorise le « maillage » des services en un réseau de ressources intégrées pour les joueurs pathologiques et leurs proches devrait, selon eux, être retenue. De plus, cette approche devrait inclure des ressources en dehors des milieux médical et social et, dans le cas des jeunes d'âge mineur, inclure également les parents afin de les aider à mieux jouer leur rôle éducatif.

Il importe, pour le gouvernement, que le réseau de la santé et des services sociaux et ses partenaires envisagent l'implantation, dans chacune des régions du Québec, d'un continuum de services allant du dépistage jusqu'au traitement.

Tout en manifestant leur appréciation pour l'appui apporté par les groupes de soutien, les joueurs en difficulté souhaitent néanmoins une meilleure accessibilité aux services directs, demandent que les organismes communautaires soient mieux soutenus et proposent, de plus, que soient mis en place davantage de programmes d'interventions individuelles et de groupe pour les services de

première ligne. D'autres ont proposé l'adoption de mesures d'intervention de crise qui viseraient une clientèle plus étendue que la seule clientèle des casinos et ils croient que des services adaptés particulièrement au traitement des personnes aux prises avec des dépendances multiples doivent être instaurés.

De plus, ce forum a aussi fait ressortir le besoin de mieux outiller les intervenants pour agir auprès des personnes vulnérables ne répondant pas au profil particulier du joueur pathologique.

Des chercheurs et des experts québécois de ce secteur ont déjà été mis à contribution dans l'élaboration et l'instauration des services spécialisés. Grâce à leur contribution, le choix des approches et des traitements s'appuie déjà, d'une part, sur les données disponibles sur le plan des connaissances scientifiques et, d'autre part, sur les expériences cliniques en cours un peu partout.

Les services implantés à l'intention des joueurs pathologiques placent le Québec parmi les États ou provinces qui adoptent une approche originale et particulière en matière de services aux joueurs en difficulté et à leur famille.

**OBJECTIF 3**

*Améliorer l'offre de services d'accueil, d'évaluation et d'orientation en situation de détresse dans l'ensemble des régions du Québec*

**CIBLES :**

**Groupes vulnérables • Joueurs en difficulté et leur famille • Milieu de l'industrie du jeu**

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<p><b>Actions sectorielles: MSSS</b></p> <p>Création de projets pilotes dans les régions où il n'y a pas de casino pour offrir, aux joueurs en difficulté et à leur famille, un service immédiat et continue d'accueil, d'évaluation, d'orientation vers des services spécialisés et d'hébergement temporaire</p>	<p>Nombre de projets en préparation</p> <p>Nombre de personnes en difficulté jointes</p> <p>Nombre de cas orientés vers des services spécialisés</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux;</p> <p>réseau de la santé et des services sociaux;</p> <p>organismes communautaires;</p> <p>industrie du jeu;</p> <p>Institut national de santé publique du Québec</p>

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<p>MSSS/MFQ/Loto-Québec</p> <p>Consolidation des services d'intervention de crise dans les régions de Hull, de Montréal et de Charlevoix</p> <p>Formation du personnel désigné des casinos en fonction de situations de crise par le réseau de la santé</p>	<p>Application du Protocole d'intervention entre les casinos et le réseau de la santé et des services sociaux</p> <p>Nombre de personnes jointes par les mesures relatives à l'intervention de crise</p> <p>Nombre de personnes formées en fonction de situations de crise dans les casinos</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; réseau de la santé et des services sociaux; organismes communautaires;</p> <p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; organismes communautaires</p>



## OBJECTIF 4

*Offrir des services de soutien, de traitement et de réinsertion dans l'ensemble des régions du Québec*

### CIBLES :

**Groupes vulnérables • Joueurs en difficulté et leur famille • Milieu scolaire • Milieu de travail  
Milieu de l'industrie du jeu**

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<p><b>Actions sectorielle : MSSS</b></p> <p>Consolidation des services de soutien, de traitement et de réinsertion dans l'ensemble des régions du Québec</p> <p>Formation de professionnels spécialisés dans le traitement et la réinsertion des joueurs</p> <p>Intégration du service de « conseiller financier » au programme de traitement et de réinsertion afin de stabiliser la situation financière des joueurs</p>	<p>Étendue des services et accessibilité à ceux-ci</p> <p>Satisfaction des usagers</p> <p>Nombre de joueurs traités et de familles ayant reçu des services</p> <p>Nombre de formations offertes</p> <p>Nombre de professionnels formés par région</p> <p>Nombre de joueurs ayant reçu les services d'un conseiller financier</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; réseau de la santé et des services sociaux; Institut national de santé publique du Québec</p> <p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; réseau de la santé et des services sociaux; organismes communautaires; milieu universitaire</p> <p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; réseau de la santé et des services sociaux; organismes communautaires; milieu universitaire</p>

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
Implantation de services particuliers pour soutenir les familles des joueurs en difficulté	Proportion de services disponibles par région et nombre de personnes ayant reçu des services	Régies régionales de la santé et des services sociaux ; réseau de la santé et des services sociaux ; organismes communautaires ; milieu universitaire
Réaliser des projets pilotes sur le traitement du jeu pathologique chez les jeunes	Nombre de projets réalisés Nombre de jeunes joints	Régies régionales de la santé et des services sociaux ; réseau de la santé et des services sociaux ; organismes communautaires ; milieu universitaire
Adaptation du programme de traitement et de réinsertion en fonction d'une double problématique et des communautés culturelles	Nombre de joueurs ayant une double problématique Bonification du programme d'évaluation et de traitement	Régies régionales de la santé et des services sociaux ; réseau de la santé et des services sociaux ; organismes communautaires ; milieu universitaire

# AXE 3

## Des actions concertées

Le forum tenu en novembre 2001 a bien fait ressortir que la concertation entre les partenaires et l'harmonisation des services sont considérées comme le gage de réussite pour toutes les actions qui seront entreprises. La complémentarité des rôles et des responsabilités de chacun assurera la coordination, la qualité et l'efficacité des services qui seront offerts à la population du Québec, et plus particulièrement, aux joueurs en difficulté et à leurs proches, dans toutes les régions. Elle permettra également d'optimiser les ressources disponibles pour contrer les effets indésirables du jeu, en mettant à profit les connaissances, les expériences et les expertises de chacun.

La concertation comporte la collaboration des partenaires et se traduit par le développement et la mise en commun d'expertises pour l'atteinte des objectifs visés, qui sont de prévenir, de dépister et

de traiter les problèmes reliés au jeu pathologique et l'amélioration des connaissances sur les répercussions socioéconomiques reliées aux jeux de hasard et d'argent.

La concertation favorise la mise en place d'un réseau d'intervention intersectoriel sur les plans national, régional et local, grâce auquel seront entreprises des actions continues, complémentaires et coordonnées, quant au jeu excessif et à sa problématique. Elle contribue également à déterminer et à promouvoir des axes d'intervention dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun.

Le gouvernement veut favoriser la consolidation et le développement d'un champ d'intervention spécifique du jeu pathologique et contribuer à offrir des services de qualité, accessibles aux citoyens du Québec.

## OBJECTIF 5

*Mobiliser les différents acteurs et milieux concernés par les jeux de hasard et d'argent, pour qu'ils favorisent le jeu responsable au Québec et contribuent à prévenir l'apparition du jeu pathologique*

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<p><b>Action sectorielle du MSSS :</b></p> <p>Concertation entre le réseau de la santé et des services sociaux et les milieux d'intervention prioritaires afin de faciliter l'orientation des joueurs et de leurs proches vers des services de traitement et de soutien aux familles</p>	<p>Nombre de cas orientés vers des services spécialisés et la provenance de ces cas</p>	<p>Milieu de travail ; milieu de l'industrie du jeu ; Associations et ordres professionnels ; programme d'aide aux employés ; organisations syndicales ; milieu scolaire ; organismes communautaires ; entreprises privées, publiques et parapubliques milieu policier</p>

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<p><b>Actions concertées:</b>  <b>MSSS/MFQ/Loto-Québec/MSP/RACJ</b></p>		
<p>Poursuite de mécanismes de concertation interministérielle</p>	<p>Poursuite de réunions périodiques de la table de concertation interministérielle</p>	<p>Ministère des Finances;  Ministère de la Sécurité publique;  Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;  Loto-Québec</p>
<p>Mise en place de mécanismes de concertation régionaux</p>	<p>Nombre des plans d'actions régionaux et conformité à l'objectif  Nombre et provenance des organismes participant aux plans d'actions régionaux</p>	<p>Régies régionales de la santé et des services sociaux;  réseau de la santé et des services sociaux;  organismes communautaires;  milieux d'intervention prioritaires</p>
<p>Consolidation des mécanismes nationaux mobilisateurs du milieu des exploitants d'appareils de loterie vidéo</p>	<p>Élaboration de plans d'action concertée avec le milieu  Mise en place de mécanismes de suivi des plans d'action</p>	<p>Loto-Québec;  Ministère de la Sécurité publique;  Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;  Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec;  Regroupement des gens d'affaires exploitants des appareils de loterie vidéo;  Association des travailleurs et travailleuses de la restauration et de l'hôtellerie du Québec</p>
<p>Concertation entre les milieux correctionnel et policier en matière de prévention</p>	<p>Élaboration de plans d'action concertée avec les milieux  Mise en place de mécanismes de suivi des plans d'action</p>	

## Le développement et la mise à profit de la recherche

L'activité gouvernementale doit pouvoir s'appuyer davantage sur la connaissance scientifique et sur l'expertise des milieux d'intervention. Elle repose sur les objectifs de résultats que se sont fixés les ministères et les organismes sectoriels, en vue d'obtenir les résultats attendus. Elle inclut la nécessité d'une concertation entre les instances décisionnelles dans le développement, la coordination et le financement de la recherche portant sur les jeux de hasard et d'argent. Pour guider son action, le gouvernement veut donner suite aux consultations réalisées auprès des chercheurs experts dans le domaine et auprès des représentants du réseau de la santé et des services sociaux. La détermination des priorités de recherche tient compte des préoccupations des responsables des milieux gouvernementaux qui agissent dans ce secteur.

Le forum tenu les 8 et 9 novembre 2001 a bien fait ressortir l'urgence d'intensifier la recherche sur les jeux de hasard et d'argent. Le rapport conclut à la nécessité de poursuivre les recherches entreprises au cours des vingt dernières années, en diversifiant les angles d'approche, notamment dans les domaines social, politique, économique, de même qu'en matière de santé mentale et de santé publique.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a choisi d'associer à son action le Fonds québécois de la recherche sur la société et sur la culture qui assure la gestion du Programme de recherche thématique portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent. Le Fonds assure la rigueur des processus d'évaluation de la pertinence et d'évaluation scientifique dans le cadre de concours ainsi que la rigueur des mécanismes de suivi de la recherche subventionnée, en référence aux règles de gestion et d'éthiques reconnues par la communauté scientifique.

Les grandes préoccupations de la recherche pour 2002-2005 sont : les représentations relatives au jeu et les caractéristiques des joueurs ; l'environnement du jeu et l'accessibilité à ce dernier ; les conséquences et les coûts ; et les stratégies d'intervention. Le programme accorde une attention particulière à certains groupes plus vulnérables, notamment les jeunes, les personnes âgées, les

communautés culturelles. Parmi les préoccupations se trouvent également les facteurs à considérer pour protéger les personnes s'adonnant au jeu, leur famille et leurs proches.

L'urgence de l'évaluation des conséquences socioéconomiques du jeu est étroitement liée aux joueurs eux-mêmes et à leur environnement : la délinquance, la criminalité, les faillites, les suicides, etc. Ces conséquences et les coûts afférents ont des effets potentiels particulièrement sur la famille, le réseau social, la demande de services de santé et de services sociaux, de services juridiques, etc. Le besoin de connaissances socioéconomiques oriente la recherche sur les liens entre l'environnement et le jeu, les préjudices occasionnés par le jeu mais aussi les bénéfices qu'en tirent les personnes et la communauté.

La surveillance de l'évolution du problème doit permettre de mesurer la prévalence et l'incidence du problème, tant dans la population en général que dans les groupes les plus vulnérables.

Pour pouvoir agir en prévention et en intervention, la conception et l'évaluation de nouveaux outils, la mesure de l'implantation et de la mise en œuvre des programmes et des mesures de prévention sont incontournables.

L'avenir de la recherche sur les jeux de hasard et d'argent repose sur la relève dans le domaine. À cet égard, le programme de recherche thématique offre des bourses doctorales et postdoctorales.

Le gouvernement veut, de plus, contribuer à l'avancement, sur le plan mondial, des connaissances sur les jeux de hasard et d'argent. Pour favoriser le rayonnement scientifique, il compte soutenir le partage du savoir québécois en encourageant la recherche interdisciplinaire, interuniversitaire et intersectorielle à l'échelle du Québec mais aussi, avec une ouverture vers d'autres États préoccupés par cette problématique. Le transfert et aussi l'appropriation des connaissances québécoises passent par la diffusion des résultats des recherches, des études ou des analyses auprès des responsables gouvernementaux, paragouvernementaux et auprès des praticiens du réseau la santé et des services sociaux.

## OBJECTIF 6

*Orienter, accroître et coordonner le développement de la recherche portant sur les jeux de hasard et d'argent*

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
<p><b>Actions concertées : MSSS/Loto-Québec/RACJ</b></p> <p>Intervention de la table de concertation interministérielle sur les jeux de hasard et d'argent</p>	<p>Réunions annuelles pour la détermination des thèmes prioritaires interministériels</p>	<p>Ministère des Finances ; Ministère de la Sécurité publique ; Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ; Ministère de la Santé et des Services sociaux ; Loto-Québec</p>
<p>Réunions du comité sur la recherche</p>	<p>Actualisation des thèmes prioritaires de recherche</p> <p>Détermination de nouveaux volets de recherche</p> <p>Mise à jour du Programme de recherche thématique portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent</p> <p>Développement de recherches multidisciplinaires</p> <p>Suivi des travaux de l'Institut national de santé publique du Québec</p> <p>Suivi de la recherche subventionnée dans les universités québécoises</p>	<p>Ministère des Finances ; Ministère de la Sécurité publique ; Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ; Ministère de la Santé et des Services sociaux ; Loto-Québec ; Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ; Institut national de santé publique ; universités québécoises ; Régies régionales de la santé et des services sociaux</p>
<p>Soutien aux nouveaux chercheurs dans ce domaine</p>	<p>Bourses de recherche</p> <p>Promotion de ce volet du programme thématique de recherche</p> <p>Réalisation de recherches interuniversitaires et multidisciplinaires</p>	<p>Ministère des Finances ; Ministère de la Sécurité publique ; Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ; Ministère de la Santé et des Services sociaux ; Loto-Québec ; Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ; universités québécoises</p>

Les mesures à mettre en place	Les indicateurs d'implantation	Les collaborateurs
Soutien aux infrastructures de recherche	Soutien aux équipes et aux centres de recherche universitaires	Ministère des Finances; Ministère de la Sécurité publique; Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec; Ministère de la Santé et des Services sociaux; Loto-Québec; Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture; universités québécoises
Soutien au rayonnement et à la mise à profit de la recherche	<p>Diffusion du programme de recherche thématique</p> <p>Diffusion des résultats de la recherche subventionnée auprès des partenaires</p> <p>Réalisation de recherches en collaboration avec des chercheurs à l'extérieur du Québec</p> <p>Participation à des conférences et à des forums nationaux et internationaux</p>	<p>Ministère des Finances; Ministère de la Sécurité publique; Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec; Ministère de la Santé et des Services sociaux; Loto-Québec; Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture</p> <p>Régies régionales de la santé et des services sociaux; milieux de l'intervention et de l'industrie</p>

## LA REDDITION DE COMPTE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

---

Le Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique est le fruit du travail concerté de plusieurs ministères et organismes concernés par le jeu pathologique : le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Finances, le ministère de la Sécurité publique, la Régie des alcools, des courses et des jeux et Loto-Québec. Il représente une réalisation novatrice et porteuse d'avenir, puisqu'il constitue le résultat d'une démarche commune d'organisations ayant des mandats, des cultures et des rôles différents mais partageant les mêmes objectifs : prévenir et réduire les problèmes découlant des jeux de hasard et d'argent et, pour les personnes qui éprouvent des difficultés, offrir des services de traitement adaptés à leur situation. L'ensemble de ces partenaires a convenu d'adopter une approche commune quant aux mesures à mettre en place, d'agir en concertation et complémentarité.

Compte tenu des enjeux importants que suscitent ce plan d'action, un suivi rigoureux de l'implantation des diverses mesures préconisées et l'évaluation des résultats obtenus sont des conditions essentielles à la poursuite fructueuse des actions entreprises par les partenaires.

### Le suivi de la mise en place des diverses mesures du plan d'action

#### *Un suivi de gestion*

La mise en œuvre des diverses mesures du plan d'action repose sur l'engagement de chacun des partenaires concernés par celui-ci. En conséquence, chaque organisme devra suivre l'implantation des mesures qui lui sont propres, à partir des indicateurs précisés dans le plan d'action.

### L'évaluation du plan d'action

#### *Un bilan évaluatif d'implantation*

Un bilan évaluatif d'implantation portant sur chacune des mesures prévues sera réalisé à la fin de la période visée par le plan d'action. Ce bilan permettra de rendre compte de la mise en place des diverses mesures et de leur conformité avec les mesures prévues par le plan d'action. Ce bilan visera à dresser un portrait complet des activités réalisées ainsi que de leur fonctionnement. Il expliquera les résultats obtenus et les écarts par rapport aux résultats attendus. Il devra également rendre compte des difficultés soulevées en cours d'implantation des mesures, s'il y a lieu, et proposer les correctifs appropriés.

La réalisation de ce bilan d'implantation sera sous la responsabilité de chacun des ministères et organismes concernés. Le ministère de la Santé et des Services sociaux verra à intégrer, dans un bilan général, l'information fournie par chacun de ces organismes. Afin d'harmoniser l'information contenue dans ce bilan, un outil commun de collecte de données devra être utilisé ; l'élaboration de cet outil sera sous la responsabilité de la Direction de l'évaluation, de la recherche et de l'innovation du ministère de la Santé et des Services sociaux.



### *L'évaluation des résultats du plan d'action*

Le ministère de la Santé et des Services sociaux se chargera de la réalisation d'un certain nombre de projets d'évaluation, qui viseront à documenter les résultats de la mise en œuvre du plan d'action.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des mesures envisagées, les projets d'évaluation porteront sur des mesures prioritaires du plan d'action ou des préoccupations particulières des partenaires concernés.

Ces projets d'évaluation seront déterminés conjointement avec ces partenaires. Deux axes prioritaires d'évaluation seront retenus :

- l'impact des mesures de prévention sur les différents groupes ciblés (en portant une attention particulière aux jeunes et à leur famille, aux communautés culturelles et aux personnes âgées) et des mesures de dépistage ;
- l'impact de la prestation des services de traitement et de réinsertion offerts aux personnes qui sont aux prises avec un problème de jeu pathologique et à leurs proches, y compris les services d'intervention de crise.

Les études seront réalisées par des équipes de recherche externes et indépendantes au ministère de la Santé et des Services sociaux.



### **Les conditions de réalisation du suivi et de l'évaluation**

#### *Un plan d'implantation*

Le suivi et l'évaluation du plan d'action devront s'appuyer sur un plan d'implantation. Ce plan sera réalisé par chacun des organismes et présentera, pour chacune des mesures envisagées :

- les objectifs visés par la mesure et les groupes ciblés ;
- les moyens et les activités à mettre en place ;
- les résultats attendus par rapport à la situation actuelle ;
- les étapes, le calendrier de réalisation et les échéanciers de la mise en application prévus.

## CONCLUSION

---

Par le présent plan d'action, le gouvernement du Québec réitère sa volonté d'agir de concert avec ses partenaires afin de prévenir le jeu pathologique. Les efforts qui seront consacrés, au cours des prochaines années, par les partenaires seront dirigés vers les activités de prévention, de traitement et de recherche ainsi que vers l'enrichissement de la législation.

Ainsi, le plan d'action propose une vaste gamme de mesures pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés et c'est dans le respect des missions des différents ministères concernés ainsi qu'en fonction des réalités propres à chacun des milieux que ces mesures seront retenues et implantées dans les diverses régions du Québec.



Le jeu pathologique est un problème à multiples facettes, qui a des conséquences non désirables sur les plans humain, social et économique. Afin de réduire ces conséquences, il est essentiel que les partenaires qui sont concernés par cette problématique prennent une part active à l'implantation des mesures préconisées. L'efficacité des actions proposées et l'atteinte des objectifs reposent sur la participation de tous et de toutes aux efforts collectifs visant à diminuer la prévalence et l'incidence du jeu pathologique.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ADDICTION RESEARCH FOUNDATION (1999). *Review of the Literature on Problem and Compulsive Gambling*, Tania Stirpe. Problem and Compulsive Gambling Project.
- ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE (2000). *L'expansion des jeux d'argent au Canada : émergence d'un problème de santé au Canada*.
- AZMIER, Jason J. (2000). *Cambling In Canada Triumph, Tragedy, Or Tradeoff? Canadian Gambling Behavior And Attitudes : Main Report*, Canada West Foundation.
- AZMIER Jason et SMITH Garry (1998). *The State of Gambling in Canada : An Interprovincial Roadmap of Gambling and its Impact*, Canada West Foundation, <http://www.cwf.ca>, page visitée en octobre 1999
- BLAZOVSKI, Marilyn. (2001). *Analysis of Responsible Play Programs in US and Canadian Provinces*.
- CANADA WEST FOUNDATION (2001). *Gambling in Canada. Special Report : Vidéo Lottery Terminals in New Brunswick*. <http://www.cwf.ca>
- CHEVALIER, S., et D. ALLARD (2001). *Jeu pathologique et joueurs problématiques*, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.
- COMITÉ PERMANENT DE LUTTE À LA TOXICOMANIE (1998). *La double problématique toxicomanie et jeu pathologique chez les jeunes*.
- COMITÉ PERMANENT DE LUTTE À LA TOXICOMANIE (1997). *Promotion et prévention de l'abus de substances psychoactives en milieu de travail : portrait et analyse de pratiques québécoises*.
- DEREVENSKY, J., et R. GUPTA (1997). « Prevalence estimates of adolescent gambling: A comparison of the SOGSRA, DSMIVJ, and the G.A. 20 Questions », présenté à la 10<sup>th</sup> International Conference on Gambling and Risk-Taking, Montréal, mai 1997.
- DICKERSON, M., et al. (1996a). *An Examination of the Socioeconomic Effects of Gambling on Individuals, Families and the Community Including Research into the Costs of Problem Gambling in New South Wales*.
- FERLAND, Francine, et Robert LADOUCEUR (2000). « La prévention du jeu pathologique » dans Frank Vitaro et Claude Gagnon (sous la dir. de) *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents, Tome 11, Les problèmes externalisés*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- HEINEMAN, Mary (1992). *Losing Your \$hirt*. Minneapolis, CompCare Publishers.
- KORN, David A. (2000). « Expansion of gambling in Canada: implications for health and social policy », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 163, no 1, p. 6168.
- KORN, David A., et Howard J. SHAFFER (1999). « Gambling and the health of the public: Adopting a public health perspective », *Journal of Gambling Studies*, vol. 14, no 4, p. 289365.
- LADOUCEUR, Robert, et al. (1998). « Parent's attitudes and knowledge regarding gambling among youths », *Journal of Gambling Studies*, vol. 14, no 1, p. 8390.

- LORENZ, Valerie, et Duane SHUTTLWORTH (1983). «The impact of pathological gambling on the spouse of the gambler», *Journal of Community Psychology*, vol. 11, p. 6776.
- LORENZ, Valerie, et Robert YAFFEE (1988). «Pathological gambling: Psychosomatic, emotional and marital difficulties as reported by the spouse», *Journal of Gambling Behavior*, vol. 4, p. 1326.
- LOTO-QUÉBEC (2000). «Projet de loi 84, Loi modifiant la Loi sur la Société des loteries du Québec, Exposé de Daniel Dubeau, 1 décembre 1999 dans Commission des finances publiques. «Examen des orientations, des activités et de la gestion de LotoQuébec».
- Rapport du forum sur le jeu pathologique sous le thème : connaître, comprendre, agir, Québec, Ministère de la Santé et des Service sociaux (2002), 121 p.
- Jeu pathologique : connaître, comprendre, agir, cahier du participant au forum sur le jeu pathologique. Ministère de la Santé et des Service sociaux (2001)
- Prévention du jeu pathologique, document de référence, Québec, Ministère de la Santé et des Service sociaux (2001) 98 p.
- SMITH, G. J., et H. J. WYNNE (2000). «A review of the gambling literature in the economic and policy domains», Alberta Gaming Research Institute.
- SPOTH, R., et al. (1996). «A model of the effects of protective parent and peer factors on young adolescent alcohol refusal skills», *Journal of Primary Prevention*, vol. 16, no, 4, p. 373394.
- 2000 regular VL players follow up: A comparative analysis of problem development and resolution, technical report, Halifax, Nova Scotia Departement of Health.(2001). 100 p.
- VAILLANCOURT, François, et Alexandre ROY (2000). *Gambling and Governments in Canada 1969-1998, How Much? Who Plays? What Payoff* Special Studies in Taxation and Public Finance, no 2, Association canadienne des études fiscales, Canadian Tax Foundation, 72 p.
- «Gestion des répercussions sociales et économiques liées aux jeux de hasard et d'argent», *Rapport à l'assemblée nationale pour l'année 1999-2000*, t.1 Québec, Vérificateur général du Québec, 2000
- VITARO, R, et al (1998). «Consommation abusive de psychotropes et jeu pathologique chez les jeunes: Comorbidité et étiologie».

